

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 **Nom du Produit** : CLEAN CAST

1.2 **MSDS/FDS Numéro**: SY170

1.3 **Compagnie**: SYMPHYSE 65rue Floralia 13008 Marseille / France

1.4 **Information par Téléphone** : + 33 (0)4 91 73 44 19

SECTION 2 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

2.1 **Ingrédients**: **Solution aqueuse d'Éthylène modifié, d'hydrocarbures aromatiques**, et de **Polymères d'oxyde éthylène**.

Contient de l'acétone, Numéro CAS: 67-64-1 Index CE: 606-001-00-8

SECTION 3 : IDENTIFICATION DES RISQUES

3.1 : Les valeurs limites sont inexistantes ou n'ont pas encore été établies.

Étiquetage CEE : symbole danger & désignation danger : F

R Phrase : R11

S Phrase : Inflammable

SECTION 4: PREMIERS SOINS

4.1 **Yeux** : Rincez avec des quantités copieuses d'eau pendant au moins 5 minutes.

4.2 **Peau** : Enlevez les habits souillés. Rincez copieusement la peau avec de l'eau.

4.3 Inhalation: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

4.4 Ingestion : Faire boire beaucoup d'eau. Addition de charbon actif (20 à 40 g. Ne pas provoquer le vomissement. Pas de lait. Pas d'huiles digestives
Consulter un médecin.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Agent d'extinction approprié : Mousse stable aux alcools. Produits extincteurs en poudre. Gaz carbonique. Eau pulvérisée.

5.2 Agent d'extinction non approprié : Jet d'eau..

5.3 Risque particulier dû à la matière ou au produit lui-même, aux produits de sa combustion : Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.4 Equipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome.

5.5 Indications complémentaires : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: MESURES EN CAS DE VERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Mesures de prudence relatives aux personnes : Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart de sources d'inflammation. Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2 Procédé de nettoyage/récupération : Utilisez du matériel absorbant.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Conserver à l'écart de toute source de chaleur et d'ignition - ne pas fumer. Des mélanges inflammables peuvent se former dans les fûts qui ont été vidés. Ne pas stocker avec des agents oxydants.

7.2 Tenir éloigné des yeux Évitez le contact excessif avec la peau.

7.3 Ne pas avaler

7.4 Tenir à l'écart des denrées alimentaires et boissons

7.5 Garder l'emballage fermé

SECTION 8: PROTECTION PERSONNELLE CONTRE L'EXPOSITION

8.1 Ventilation: Utiliser dans un local normalement aéré / pourvu d'aération ou de ventilation.

Composants possédants une valeur limite d'exposition:

Substance VME[ppm] VME[mg/m³]

Butanone 200 600

Éthanol 1000 1900

Acétone 500 1200

VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition

8.2 Gants de protection: Caoutchouc.

8.3 Protection des yeux: Lunettes de sûreté.

8.4 Autre Matériel de protection : Blouse ou vêtement de laboratoire.

8.5 Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Forme : Liquide 9.2 Couleur : Rouge/rosé 9.3 : Odeur : Alcoolisé.

9.4 Changement d'état physique: Température d'inflammation: 425°C

Point d'éclair : >30°C Ebullition : > 80°C, Gélification : < 0°C

9.5 Solubilité dans l'eau (22°C) : Soluble

9.6 Ph (22 °c) : 7.2-8.8 9.7 Densité (22°C) : 0.9 g/cm³

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactions dangereuses : Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulv. ou de nébulisat. Réagit violemment au contact d'agents d'oxydation.
10.2 Produits de décomposition dangereux : Vapeurs/gaz inflammables.

SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1 Absence de données toxicologiques. La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive Préparations.
Aucun signe ou symptôme significatif laissant supposer une nocivité par inhalation, le contact avec la peau, ou l'ingestion.

SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1 Absence de données toxicologiques. La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive Préparations.
Selon notre connaissance, le produit ne cause pas la perturbation dans les installations de la clarification. Éviter de surcharger la biomasse des stations de purification.

SECTION 13: CONSIDERATIONS POUR LES REJETS

13.1 Rejeter en respectant la réglementation locale ou fédérale.

SECTION 14: INFORMATION POUR LE TRANSPORT

14.1 GGVSee/IMDG code :3 UN - No :--- ICAO/IATA - DGR :3
GGVE/GGVS :--- RID/ADR : 3 ADNR :3
14.2 Autre information : Emballage commercial, Flacon de polyéthylène 200cc et 500cc
Symbole de danger & désignation de danger : Aucun
R Phrase : R 11
S Phrase : Inflammable

SECTION 15: INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

15.1 Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires

SECTION 16: AUTRE INFORMATION

16.1 Aucune

SOMMAIRE DE RÉVISION:

Aucune révision n'a été faite.

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité, sont basées sur l'état de notre connaissance, les règlements Français et ceux de la CE. Elles sont présentées ici de bonne foi, nous les croyons correctes à la date de rédaction. Symphyse cependant, ne prétend pas détenir à la perfection l'exactitude de toutes les informations et la connaissance de toutes les éventualités, et fournit ce produit à la seule condition que les acheteurs fassent leur propre détermination selon leur convenance et selon leurs buts avant utilisation. En aucun cas Symphyse ne peut être tenu pour responsable des dommages de n'importe quelle nature qui résulteraient de l'utilisation ou de la confiance de ces informations. Aucune représentation ou garantie, exprimée ou implicite, de la valeur marchande, de la forme physique pour un but, ou pour une application particulière, ou pour un usage de n'importe quelle autre nature n'est donné ici. Il est de toujours la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux demandes de la loi et des règlements locaux. L'information fournie dans ce document doit être considérée comme une description des demandes de sécurité relatives à ce produit et non comme une propre garantie de celui-ci.
